



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS
☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51
@ 80@se-unsa.org

DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD DU 16 JUIN 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous nous réunissez ce jour afin d'examiner les demandes de temps partiels.

A la lecture des documents que vous nous avez adressés, nous avons constaté avec étonnement que 45 collègues s'étaient vus refuser leur demande de temps partiel. Force est de constater que cette décision de refus en masse inaugure une nouvelle politique en la matière dans notre département. Par celle-ci, ce sont les droits des collègues qui se voient affectés. Le SE-Unsa dénonce cette décision d'autant plus qu'elle risque de plonger un certain nombre de collègues dans le désarroi. En effet, jusqu'ici, les demandes de temps partiels sur autorisation étant très largement accordées, dès lors que les conditions édictées dans la circulaire étaient respectées, nombre de collègues avaient fait le choix de travailler à temps partiel depuis plusieurs années pour concilier vie familiale et vie professionnelle de plus en plus stressante. Les premiers retours de collègues convoqués par leur IEN afin de leur notifier leur refus de temps partiel témoignent de la surprise (voire de la brutalité) pour eux de cette annonce.

Le SE-Unsa attend donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous lui fournissiez les raisons qui ont pu motiver ces décisions puisque les documents qui nous ont été communiqués n'en contenaient aucune. Un seul avis défavorable d'IEN est à noter, dont nous souhaiterions par ailleurs connaître les motivations. De plus, nous avons constaté que pour bon nombre de ces situations de refus, des regroupements géographiques semblaient possibles.

Enfin, l'accès des instituteurs au corps des professeurs des écoles par la liste d'aptitude étant également à l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-Unsa vous demande d'intégrer tous les collègues puisque sur 7 candidatures, une seule collègue n'y accéderait pas.

